

ANNEXE VII

LOCATION DES CHAMBRES

NOUVEAUX TARIFS 2009/2010

Les chambres sont sous convention APL, sinon elles sont soumises à l'ALS.

CONVENTION APL

BINOMES (à 2 ds la ch.)	250,00 €	
DEBINOMES (seuls ds 1 ch. à 2)	455,00 €	
PETITES CH.	330,00 €	
STUDIO 222, 322,422,522,621,717	312,00 €	(250+62 euros suppl hors convention)

HORS CONVENTION APL, ET SOUMIS A L'ALS

studio N° 120	280,00 €
studio N° 114	332,00 €
studios N° 112 à 119	300,00 €
RDCH	333,00 €

Selon la situation personnelle et le type de chambre attribuée, le remboursement APL se situe entre 95 et 140 euros Binômés et entre 140 euros et 275 euros Débinômés.

En fonction de la Répartition effectuée par l'Equipe des Elèves-Piauleurs, la chambre attribuée bénéficie par conséquent de l'APL ou de l'ALS.

La Direction de la Mdm ne peut être tenue pour responsable :

* de l'attribution ou non de l'APL

* ou de l'ALS (avec le premier mois en moins) dont la décision appartient à la CAF après étude du dossier personnel de l'élève.

CAUTION A : 300 EUROS pour 2009/2010